

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU 23 NOVEMBRE 2020

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 23 novembre 2020, à 9 h 30, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique, la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental (séance en visioconférence)

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Bonjour à tous. Nous allons commencer nos travaux.

Je vais donner lecture des pouvoirs.

Alain Herteloup a donné pouvoir à Michel Mulot.

Jacques Legrain a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney jusqu'à 10 heures.

Michelle Dardant a donné pouvoir à Patrice Joly.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Delphine Fleury.

Fabienne Granclerc a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Jocelyne Guérin.

Maryse Augendre a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret.

Nathalie Forest a donné pouvoir à Alain Lassus.

Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Michel Veneau.

Catherine Mer a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Carole Boirin a donné pouvoir à Pascale de Muraige jusqu'à son arrivée.

Pierre Bisschop a donné pouvoir à Thierry Flandin
Corinne Bouchard donne pouvoir à Marc Gauthier.

Je propose que Blandine Delaporte exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la session du 21 septembre 2020

M. le Président :

Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des remarques à formuler ?

Je n'en vois pas.

Je mets au vote l'adoption de ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la session du 21 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1 : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Mme Guérin :

Le projet alimentaire territorial caractérise vraiment une démarche partenariale, qui tombe à point je pense, car, dans un département très rural et très agricole, il montre cette approche territoriale que la collectivité doit avoir pour porter cette dynamique.

Le Département a été lauréat de l'appel à projet du Plan National de l'Alimentation (PNA) en février 2017. Le projet alimentaire territorial tombe à point dans cette année 2020 où nous avons pu mesurer l'élan manifesté pour accompagner les producteurs locaux et pour se tourner vers le « manger mieux », le « manger bon ». C'est la continuité de la politique du Département menée depuis des années.

L'objectif essentiel est de développer l'agriculture locale, d'améliorer la qualité de l'alimentation, en articulant bien et en conjuguant et en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités locales et les consommateurs.

Il tombe aussi à point à la veille de signer les contrats avec les EPCI où nous espérons justement voir naître, émerger des produits agricoles, avec comme finalité l'autonomie alimentaire.

L'échelle départementale est aussi le niveau pour mobiliser tous les acteurs dont le périmètre d'action est départemental, que cela soit la Chambre d'agriculture, les services de l'Etat, les associations. Grâce à la compétence du Département, on intègre pleinement la dimension sociale de l'alimentation.

Cette démarche a conduit à élaborer un diagnostic alimentaire du territoire pour aller vers l'objectif indiqué plus haut, en prenant soin de relever un certain nombre de défis :

- Défi n°1 : Structurer une filière agricole et alimentaire locale favorisant le développement territorial :

- Augmenter la part de valeur ajoutée de l'agriculture nivernaise produite sur le territoire,
- Accompagner la diversification pour rapprocher la production des besoins du territoire,
- Développer les modes de distribution des produits locaux,
- Développer la visibilité des produits nivernais,
- Faciliter la transmission des terres agricoles et augmenter le nombre d'entrants dans la profession,
- Encourager les dynamiques de coopération en matière agricole.

- Défi n°2 : Accompagner les consommateurs vers des habitudes alimentaires et des comportements d'achats plus vertueux :

- Accompagner les Nivernais, notamment les plus jeunes, dans l'évolution de leurs habitudes alimentaires,
- Développer l'approvisionnement en produits locaux et les pratiques vertueuses dans la restauration hors domicile, notamment collective,
- Soutenir le développement d'un réseau de distribution de produits de proximité identifiable par le consommateur.

- Défi n°3 : Faire de l'alimentation un levier de justice sociale, un outil de l'insertion sociale et économique, et un vecteur de lien social :

- Permettre un accès à tous à des produits de qualité,
- Intégrer l'alimentation dans l'accompagnement social des personnes,
- Faire de l'alimentation un levier d'insertion économique et sociale.

- Défi n°4 : Le Département, aux côtés du monde agricole face aux enjeux de demain :

- Accompagner les mutations en cours de l'agriculture, notamment face au changement climatique, - Encourager et soutenir les actions conciliant agriculture et biodiversité,
- Préserver le foncier agricole,
- Positionner le Département comme un acteur soutenant les initiatives alimentaires locales,
- Resserrer les liens entre les Nivernais et le monde agricole.

Ce projet alimentaire départemental vise à agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'alimentation, de la production à la

consommation. Il sera décliné en un programme d'actions mobilisant à la fois les différentes directions du Conseil départemental et leurs partenaires.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet alimentaire territorial de la Nièvre.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

M. Morel :

Lors de la réunion des Présidents de groupe, j'avais attiré l'attention de mes collègues sur la situation des broutards dans la Nièvre, qui sont actuellement à peu près 6 000, et qui théoriquement auraient dû être envoyés en Italie, mais, compte tenu de la pandémie, ils sont bloqués sur le territoire nivernais. Cela a attiré mon attention quant aux leviers sur lesquels nous pourrions éventuellement agir. D'une part, dans le cadre de ce projet alimentaire territorial, est-il possible de faire un certain nombre de gestes significatifs dans la direction des éleveurs ? D'autre part, est-il possible d'agir de façon plus vaste pour qu'éventuellement on arrive à créer avec les organisations professionnelles une filière d'engraissement de ces broutards dans la Nièvre ? Ce n'est pas un mince problème, parce que 6 000 broutards actuellement pèsent de façon très lourde sur un certain nombre d'éleveurs sans qu'ils aient véritablement les moyens d'en assurer la charge.

M. le Président :

Lors de cette réunion, nous avons émis une proposition, que je vais répéter, et je pense que nous allons le faire, car cela serait une bonne solution : réunir les organisations syndicales, la chambre d'agriculture, les abattoirs, pour voir si nous pourrions acquérir de la viande de broutards nivernais et la mettre à disposition. Nous sommes adhérents à « Départements solidaires », où certains Départements réfléchissent à ce qu'ils peuvent faire dans le cadre de la solidarité, et je ferai un courrier à tous mes collègues de Département pour leur proposer, dans les mêmes conditions, d'acquérir éventuellement de la viande de broutard pour traiter cette problématique. Les agriculteurs nivernais se retrouvent avec une part invendue dans leur ferme ; il faut nourrir ces bêtes. Non seulement les éleveurs n'encaissent pas le prix de la vente de leurs broutards, mais il faut qu'ils continuent de les nourrir. C'est un double poids.

Nous pouvons regarder comment nous pouvons mobiliser avec nous autour de la table les organisations agricoles, la chambre d'agriculture, les abattoirs pour voir comment acheter un certain nombre de broutards et les mettre à disposition des Nivernais qui sont en difficulté quant à leur alimentation, et proposer que cette solidarité existe aussi avec certains Départements. Je pense à ceux qui sont essentiellement métropolitains, et qui accepteraient peut-être d'utiliser de la viande de nos broutards. Je vais charger le Cabinet d'organiser,

avec François Karinthe, cette réunion, de façon à ce que nous avancions sur cette réflexion. C'est une illustration de ce que peut être le plan alimentaire territorial, avec des décisions qui peuvent être prises au fil de l'eau, en fonction de la situation. La situation épidémique en ce moment touche gravement nos agriculteurs. Ce serait peut-être un moyen de les aider. Pas de façon définitive, car je vous rappelle que nous avons calculé que nos collégiens dans leur totalité sur une année consomment 100 bêtes ; rapporté aux 300 000 têtes de bétail de la Nièvre, c'est peu de choses, mais il faut quand même que nous essayions de faire des actions.

M. Flandin :

Cela fait 25 ans que j'entends exactement le même discours par rapport à la production de broutards. Il faut remarquer, en tout état de cause, que la pandémie ne suffit pas à expliquer la problématique. Il y a une baisse des cours qui est notable, et l'Italie en demande nettement moins. Parallèlement à tout cela, on voit que le marché des Lettones, lui, se tient plutôt correctement. Je ne suis pas hostile à ce que l'on remette encore les acteurs autour de la table. Parallèlement à tout cela, quand on dit « manger de la viande de broulard », c'est un non-sens alimentaire, parce que la viande n'est pas faite. On ne peut pas d'un côté promouvoir une alimentation de qualité et vouloir consommer une viande qui n'est pas savoureuse et qui n'est pas faite, ce qui va demander de l'engraissement, voire un an supplémentaire. Le problème est entier, récurrent. Allons-y pour regarder ce que l'on peut faire, mais en tout état de cause, je pense qu'il faudra que nous soyons modestes.

M. le Président :

De toute façon, je pense que nous serons modestes, et l'idée n'est pas de résoudre le problème. Nous avons tous un questionnement sur l'avenir de l'agriculture nivernaise autour de cette ultra-spécialisation sur les broutards. Je ne suis pas un parfait connaisseur, mais je vois bien qu'il est difficile d'avancer sur ce sujet, et à persuader les agriculteurs qu'il faut peut-être revoir l'organisation et la façon dont ils pratiquent leur métier et ce qu'ils veulent faire.

M. Flandin :

Ce n'est pas inintéressant d'y travailler, mais il faut prendre conscience de la tâche. Quand on va demander à des agriculteurs de conserver 50 broutards, il va falloir qu'il ait une logistique pour les abriter, avec la construction de bâtiments adaptés, et il faudra aussi avoir un temps d'alimentation pour pouvoir les nourrir. C'est remettre en cause l'ensemble du système. Je ne dis pas que c'est infaisable, mais je dis que cela va prendre énormément de temps, et va coûter énormément d'argent. Or, dans ce métier, dans l'agriculture, ce qui manque, c'est de la perspective, et on n'arrive pas à en avoir. Demander à des gens de s'engager avec si peu de perspectives devant soi, c'est un problème qu'il faudrait être capable de résoudre.

M. le Président :

Je n'ai surtout pas, à ma place, la prétention de faire bouger ces problématiques ; je les mets sur la table. La proposition que je ferai est juste valable pour cette période, et pas pour plus longtemps. De notre part, ils ne l'accepteraient pas. Il s'agit d'apporter une petite réponse à une grave crise. La réponse que nous allons y apporter n'est, de toute façon, pas suffisante, puisque la problématique est de nature structurelle. Nous allons juste proposer d'écouler quelques bêtes, dont j'ai bien entendu, d'ailleurs, qu'elles ne sont pas de qualité supérieure, mais, si l'on arrive à créer une chaîne, on va peut-être réussir à trouver quelques agriculteurs qui vont faire un peu d'engraissement. Il y a des filières qui peuvent se créer, et c'est le cas à Decize avec le magasin Leclerc qui a réussi à créer une filière d'engrais nivernais, et donc cela doit aussi pouvoir se faire ailleurs. Cela nécessite, en effet, des engagements et des investissements sur le long terme. Cette réunion permettra de montrer une forme de solidarité vis-à-vis des agriculteurs, pour voir comment on peut les aider. C'est une application particulière de notre plan alimentaire territorial.

Mme Chêne :

On veut faciliter la transmission des terres et augmenter le nombre d'entrants dans la profession, mais j'ai lu récemment que, *via* diverses SCI, un agriculteur avait acquis 700 hectares à 10 000 € l'hectare alors que le prix pratiqué en général est de 5 000 €. Je voudrais savoir si l'on ne pourrait pas interpellier nos parlementaires pour modifier la loi, car la SAFER ne peut pas intervenir, afin de faciliter l'acquisition à un prix « normal » pour les jeunes agriculteurs.

M. le Président :

Je pense qu'il faut utiliser tous les moyens qui sont bons pour essayer de faire évoluer notre agriculture dans le bon sens. Souvent, quand on dit que l'on est en déprise démographique, et que l'on a des entreprises agricoles de 700 ou 800 hectares, le centre-bourg ou le village d'à côté, d'un seul coup, va perdre un certain nombre d'emplois, et c'est ce qui se passe, d'ailleurs, dans notre campagne. Dans les communes où il y avait 40 ou 50 agriculteurs, il n'en reste plus que 4 ou 5. Effectivement, je ne pense pas que la Nièvre soit un territoire où des entreprises puissent faire 700 hectares ; on n'y arrivera pas. Je pense qu'il faut re-questionner le modèle. Comme collectivité départementale, qu'essayons-nous de faire ? Je peux dire à la SAFER que l'on pourrait extraire plusieurs hectares, en discussion avec la communauté de communes, pour installer un maraîcher. Aujourd'hui, il faudrait que chaque communauté de communes ait deux ou trois maraîchers, éventuellement installés en test pour le début, et qui soient suivis par les communautés de communes. On vient d'en installer un à Magny-Cours.

Il faudrait qu'il y ait une réflexion sur la manière dont notre agriculture évolue. Nous pouvons nous entourer de toutes les structures concernées, mais je n'ai pas aujourd'hui la prétention de

pouvoir expliquer aux agriculteurs ce qu'il faut qu'ils fassent demain. Mais nous essayons, par ce que nous mettons en place, et par le discours que nous tenons, de dire qu'il faut que notre agriculture change, qu'elle évolue.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame Chêne, pour dire qu'il faut que l'on saisisse effectivement nos parlementaires, que l'on discute avec les syndicats agricoles, avec la chambre d'agriculture pour leur dire qu'il faudrait bien évoluer. Je pense que ce travail-là, je le fais. A chaque fois que j'ai des discussions, je reviens sur le modèle économique de l'agriculture nivernaise, en disant qu'il manque de cohérence et qu'il est de moins en moins adapté à notre territoire.

M. Joly :

Je pense également que c'est un sujet pour lequel il faut mettre tout le monde autour de la table. Sur le projet alimentation territoriale, je pense que nous sommes pile dans le temps, avec les problématiques liées à la crise, et par le fait qu'il faut que l'on essaie de re-territorialiser une partie de notre agriculture. Nous avons une agriculture qui, tant sur le plan céréalier que sur le plan de l'élevage, est très spécialisée, organisée dans des filières, et qui est peu intégrée dans nos logiques de développement territorial. J'en veux pour preuve que, dans les contrats que nous établissons avec les intercommunalités, il y a peu de sujets agricoles.

C'est un sujet dont on ne s'empare pas territorialement, car le sujet est plutôt complexe (problématique de la PAC, des déclinaisons nationales, etc.). Il y a suffisamment d'organisations représentatives de professionnels et des coopérateurs qui paraissent organisés en filières, mais l'approche territoriale n'est pas prise en compte. Faire en sorte qu'une partie de la production nivernaise reste et soit consommée dans la Nièvre est idéal, mais, pour autant, on aura toujours une agriculture fortement exportatrice au-delà du département.

Mais il y a sûrement quelque chose sur lequel on a à réinvestir, et en travaillant peut-être un peu plus sur l'articulation des filières. J'ai rencontré récemment le président de la chambre d'agriculture du Grand Est, qui est un céréalier, et qui doit avoir 400 ou 550 hectares, et qui, il y a une dizaine d'années, a refait de l'élevage. C'est paradoxal ; alors que, chez nous, on est un peu sur une logique inverse, pour les raisons que l'on connaît. Il retravaille sur le système de production, en faisant en sorte qu'il y ait de la consommation de céréales par ses bêtes, et qu'il y ait une fertilisation de ses terres par les vaches. Là aussi, on est en train de reconcevoir des systèmes de production, et des modalités d'écoulement des productions.

Ce sont des sujets qu'il faut retravailler, et le fait d'avoir un temps d'échange avec les organisations représentatives et les différents organismes qui travaillent sur les questions agricoles d'une manière ou d'une autre est important. On peut connaître le cas de Stéphane Arousseau, par exemple, qui a développé toute une activité porcs,

transformation, label, mais on a, en revanche, le cas d'exploitants sur nos territoires qui aujourd'hui sont un peu désemparés, avec des cours qui baissent, passant de 2,65 à 2,30 ou à 2,29. On passe de quelque chose qui est acceptable à quelque chose qui n'est plus rentable du tout. Ces agriculteurs aujourd'hui en difficulté peinent à se projeter. Si l'on adapte son système de production, si l'on essaie de travailler à une diversification, ou à un autre mode de fonctionnement de l'exploitation, et s'il y a à investir, on le fait avec quoi ?

Je trouve que les agriculteurs sont un peu désemparés. Il y a un enjeu autour de savoir comment nous pouvons emmener sur le renouvellement de ces approches les exploitants qui sont sur le terrain. A Ouroux, où il y a 24 exploitations, nous souhaitons avoir un échange avec les agriculteurs sur les perspectives, et j'ai pu ressentir que certains avaient besoin d'être accompagnés dans la manière de se mettre en perspective sur la viabilité économique de leur exploitation, sur les adaptations qui pourraient être nécessaires. Avons-nous suffisamment sur le terrain de conseillers ? Toutes ces questions sont importantes, mais elles vont être difficiles à mettre en œuvre.

M. Bazin :

J'entends avec attention ce que disait Thierry Flandin. A chaque fois qu'il y a une crise sanitaire, la question de l'engraissement revient. Une fois que la crise sanitaire est passée, on reprend le cours normal des choses. Il me semble que l'on est dans une période un peu particulière, parce qu'au-delà de la crise sanitaire, on a la crise climatique, une crise économique qui arrive et qui va être très sérieuse, touchant par ricochets la profession dans le département. Enfin, en termes d'élément de contexte, la PAC nouvelle arrive. Je me dis que, peut-être, cette fois, l'addition des crises et la prise de conscience que la transformation ne peut plus attendre sont probablement l'occasion, d'imaginer, avec l'Etat, un plan à 10 ans qui projette un avenir aux agriculteurs qu'aujourd'hui ils n'ont clairement pas. Il faut se servir peut-être du plan alimentation territorial pour justifier l'intervention du Département à proposer cette réflexion pour qu'elle soit la plus large possible.

Enfin, pour faire écho à Anne-Marie Chêne, je suis très heureux d'entendre que l'encadrement du marché est un sujet pour l'opposition au Conseil départemental. C'est un sujet sur lequel nous plaignons depuis très longtemps, notamment pour un département comme la Nièvre, car il est clair que c'est absolument scandaleux qu'aujourd'hui on ait de la capitalisation aussi forte, à des prix qui écartent, par définition, tout projet d'installation. Effectivement, profitons de cette occasion pour contribuer au moins à repenser le modèle agricole nivernais.

Mme Guérin :

Je voudrais juste rajouter, par rapport au fait que le foncier puisse parfois manquer, qu'il y a vraie évolution depuis quelque temps. Quand on a des porteurs de projet pour cette diversification agricole et

qui recherchent quelques hectares, on voit, dans les comités SAFER, que l'attribution prend en compte ces demandes et cette orientation. Nous tombons pratiquement tous d'accord aujourd'hui pour répondre à ces demandes-là, ce qui n'était pas le cas antérieurement. C'est quand même encourageant.

Dans un groupe de travail, nous avons évoqué l'idée que souvent les collectivités, dont les communautés de communes, ont elles-mêmes des terres, et que ce serait peut-être notre rôle d'être exemplaires et de lancer des opérations à partir de ces terres. Cela pourrait être une action que l'on pourrait exprimer si l'on se retrouve autour de la table des discussions. La démarche avec la SAFER est entamée, mais il faut des années avant que cela se généralise, et il faudrait que dans les actes de transmission il y ait cette possibilité et qu'il y ait des porteurs de projet qui ose. Si chacun dans nos territoires nous allions chercher ces terres qui existent et que nous puissions aider des porteurs de projet et des territoires volontaires, c'est peut-être une action assez immédiate.

M. le Président :

Je propose que Thierry Flandin et Philippe Morel participent à cette réunion avec Mme de Mauraige. Cette rencontre pourrait permettre, au-delà de chercher à apporter une réponse aux problématiques du moment, de montrer que nous avons des idées sur l'évolution de notre agriculture, comme vous venez de le dire. Les décisions que nous prenons en matière d'agriculture et en matière d'adaptation à la problématique climatique montrent bien aux agriculteurs ce que nous avons derrière la tête. Je pense que, par nos actions, par nos décisions, avec Agrilocal ou autres, montrent bien l'orientation que nous souhaiterions donner à notre agriculture.

Mme de Mauraige :

Nous sommes d'accord quant à ce rapport, mais nous regrettons qu'il n'y ait pas quelque chose de très concret en ce qui concerne l'émergence d'une agro-industrie. Dans les discussions qui se sont tenues ensuite, on voit que c'est sous-jacent, mais ce n'est pas totalement affiché dans le rapport.

M. le Président :

C'est un rapport qui dit bien où l'on veut aller.

M. Joly :

La préfète organise une réunion sur l'avenir de l'agriculture vers le 15 décembre.

M. le Président :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2: CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE CONSEILS DE LA
NIEVRE**

M. Bourgeois : Le présent rapport a pour objet l'approbation de la clôture du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et de conseils de la Nièvre, consécutif à l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public TERANA par le Département de la Nièvre, au 1^{er} janvier 2021.

Nous avons discuté de ce sujet plusieurs fois en Commission Permanente. Nous pouvons répondre aux questions qui se posent à ce stade, comme cela a été évoqué avec les présidents des groupes.

M. le Président : C'est ce que nous avons convenu, en effet. Je passe la parole à qui veut la prendre.

Mme de Mauraige : Nous sommes d'accord sur ce rapport. On s'aperçoit que, dans la proposition, il y a beaucoup de Départements de droite, mais que la Nièvre est quand même le plus gros contributeur dans la proposition qui est faite. Même si nous sommes un département avec beaucoup de bovins, il ne faudrait pas que nous soyons quand même la vache à lait. C'est une boutade.

M. le Président : Notre apport financier à TERANA prend comme point de départ notre déficit. Le déficit que fait le laboratoire aujourd'hui ne va pas disparaître quand nous allons adhérer à TERANA. Dans notre adhésion, il est prévu une diminution lente et progressive de l'apport financier que nous allons faire. Les autres Départements se sont mis de la même façon à l'équilibre, et ils ont effectivement équilibré à l'intérieur du GIP très progressivement leur déficit en se réunissant. Dans la discussion et la négociation, l'entrée à TERANA nécessite qu'on lisse notre apport financier pour arriver à l'équilibre.

Marc Gauthier pose le problème du matériel. Effectivement, chacun amène son matériel. La situation du Rhône est un peu particulière, puisque dans le Rhône n'avait plus de laboratoire. Au fur et à mesure que les laboratoires ont été intégrés, ils l'ont été avec le personnel, le matériel et les locaux. Tout cela a fait partie de la négociation.

La clôture du budget telle que nous la faisons n'est peut-être pas forcément la réalité, car tous les chiffres ne sont pas rentrés. En réalité, le fait que l'on ait pris en charge les analyses PCR, entre 500 et 600 chaque jour, fait que très probablement nous allons être presque à l'équilibre cette année. Mais il faut attendre que cela soit terminé, et on ne peut pas aujourd'hui le rentrer dans le budget d'autant plus que

l'on a encore devant nous *a priori* un mois et demi de travail sur le PCR.

Cela a été réparti en fonction de nos actifs, en fonction de nos résultats annuels sur les trois ou quatre dernières années ; c'est ainsi qu'a été évalué notre droit d'entrée dans le GIP TERANA. On ne divise pas les pertes. On entre dans le GIP TERANA en discutant des apports que l'on amène et de la façon dont on va petit à petit aboutir à la réduction de notre déficit. Ce laboratoire faisait 1/3 de déficit, mais nous arriverons cette année quasiment à l'équilibre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

RAPPORT N° 3 : ADHESION DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC TERANA

Mme Guérin :

Quelques mots sur le contexte et sur les objectifs attendus dans cette adhésion au GIP TERANA. L'objectif est bien de garder ce service public et d'assurer un avenir à notre laboratoire. C'est aussi une manière de garder quand même notre indépendance, au niveau de chaque département. Et puis c'est aussi la garantie que l'on garde tout le personnel ; c'est aussi important humainement.

Le laboratoire départemental d'analyses et de conseil de la Nièvre est un service du Département qui exerce en régie un certain nombre de compétences dites « facultatives » dans les domaines de l'hygiène alimentaire, de l'hydrologie et de la santé animale génétique. Le cadre concurrentiel dans lequel ce service du Département évolue a été modifié de façon importante depuis les années 2000, puisque désormais, la quasi-totalité des prestations qu'il rend sont ouvertes à la concurrence. Cette modification du champ concurrentiel a conduit à la perte d'activités structurantes pour le laboratoire et au déséquilibre de son modèle économique. Nous avons mis en œuvre diverses actions visant à rétablir la compétitivité économique du laboratoire. À ce titre, un travail important a été réalisé, conduisant à une amélioration de ses résultats financiers (subvention d'équilibre de 695.000 € en 2018 et 462.000 € en 2019). Pour autant, le constat d'une incapacité à demeurer isolé dans un environnement concurrentiel toujours plus fort, notamment en raison d'économies d'échelles non atteignables, a conduit au cours de l'année 2019 à envisager un rapprochement avec un ou plusieurs laboratoire(s). Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en début d'année 2020.

Deux candidatures ont été reçues (la SARL SEGILAB et le GIP TERANA). La proposition de l'exécutif a été d'ouvrir des négociations exclusives avec le seul GIP TERANA, qui envisageait un développement de l'activité sur le site de Nevers dans l'ensemble des domaines d'activités du laboratoire tout en prévoyant une réduction

importante de la participation financière du Département au GIP à horizon 2023 (- 43 % par rapport à 2019). TERANA constitue un regroupement de quatre Départements (Cantal, Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) depuis le 1^{er} janvier 2016, désormais rejoints par le Rhône (1^{er} janvier 2020) et le Cher (1^{er} juillet 2020). Il exerce pour le compte de ses membres les activités de surveillance sanitaire confiées historiquement aux laboratoires départementaux.

L'appel à manifestation d'intérêt définissait trois objectifs fixés par l'exécutif départemental :

- 1) Pérenniser un outil au service du territoire, dans un périmètre restant à définir (pas de choix dans l'AMI sur le maintien des activités classiques ou sur un éventuel recentrage, afin de disposer d'un panel le plus large possible de réponses) ;
- 2) Renforcer la compétitivité de la nouvelle structure afin d'améliorer le service rendu pour le territoire, au meilleur prix, et rendre soutenable la participation financière départementale dans un contexte financier subi ;
- 3) Donner des perspectives rapides aux équipes sur l'avenir.

L'adhésion se traduit par l'adoption de la nouvelle convention constitutive du GIP par le Département de la Nièvre et par l'ensemble des membres composant actuellement le GIP. Il est ainsi prévu que le Département de la Nièvre siègera au sein de l'Assemblée générale du groupement, chaque Conseil départemental ayant un poids identique au sein de la gouvernance. La présidence est tournante (actuellement exercée par la Haute-Loire). Afin de satisfaire aux obligations réglementaires, un partenaire privé fait également son entrée à la gouvernance du GIP : la SCOP IDDRE, bureau d'études spécialisé en développement durable.

La convention constitutive prévoit en outre les conditions financières de l'adhésion, chaque Conseil départemental versant au GIP une contribution calculée sur la base du poids relatif du déficit apporté lors de l'adhésion dans le déficit de l'ensemble déjà constitué. La participation financière du Département de la Nièvre au sein du nouvel ensemble est estimée pour 2021 à 491 800 €. Le plan de croissance du GIP prévoit que cette part diminuera à 350 000 € en 2022, et 271 000 € en 2023, en fonction de la croissance de l'activité du nouvel ensemble. Le GIP sera locataire de l'actuel bâtiment, et versera un loyer au Département pour l'utilisation des locaux. Une convention d'occupation du domaine public sera présentée en Commission Permanente du 14 décembre 2020.

La mise à disposition du personnel du laboratoire sera effective à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les titulaires de la fonction publique. Les agents sous contrat se verront proposer un nouveau contrat au sein du GIP intégrant un maintien à titre individuel des conditions d'emploi précédentes. En cas de refus de mise à disposition, les agents titulaires seront réintégrés au sein des effectifs de la collectivité.

C'est une approche complète pour un outil efficace, qui correspond aux objectifs que s'est fixés la collectivité.

M. le Président :

Quelques remarques. Je pense qu'il était urgent que nous prenions cette décision. Je vois la difficulté que nous avons aujourd'hui pour garder nos clients chez nous, dont le Herd-book, qui, même si nous sommes partenaires, n'hésite pas à nous mettre en concurrence. Nos difficultés n'auraient fait qu'augmenter. Si l'on observe que les laboratoires se sont regroupés, c'est quand même pour une bonne raison, et, lorsque l'on discute avec eux, ils nous disent qu'ils sont assez contents de s'être regroupés. Il est positif pour nous de prendre cette position. Nous resterons un laboratoire public, nous garderons quasiment les mêmes activités qu'avant. Cela va nous permettre aussi d'avoir une offre supérieure à celle que nous avions avant. Je pense qu'il y a des choses mises en place pour que nous arrivions rapidement à l'équilibre financier. La crise Covid va probablement faire que les déficits qui sont affichés vont être bien moindres que les autres années, puisque nous allons être presque à l'équilibre sur l'année 2020. Donc tout cela me semble être une bonne chose.

Sur les personnels, d'ores et déjà, on sait déjà que, sur l'ensemble du personnel, sur une trentaine de personnes qui y travaillaient, il y en a cinq qui n'ont pas voulu prendre le statut GIP, en CDD. Ils vont chercher un emploi ailleurs, mais c'est le propre des CDD. Nous avons, par ailleurs, trois agents du Département qui n'ont pas voulu partir avec le GIP, et que nous allons donc réintégrer dans les équipes départementales. Le GIP va embaucher les agents pour compléter les équipes, et au laboratoire départemental il y aura le même nombre d'agents qu'il y avait auparavant, et on peut même espérer que les choses se développent.

Je remercie les services d'avoir mené ce travail long et compliqué, avec des négociations importantes. Je pense que c'est une bonne évolution pour notre laboratoire départemental. Nous savons tous que cela ne pouvait pas durer comme cela. Je pense que nous avons pris une bonne décision, y compris pour l'agriculture nivernaise.

Je vous écoute.

M. Flandin :

Je pense que vous avez raison. Ce n'était pas faute de vous l'avoir dit depuis des lustres. Cela ne date pas d'il y a deux ans, ou d'il y a trois ans ; les problèmes étaient récurrents. Il était temps de les trancher. Et vraisemblablement on aurait peut-être pu les trancher avant. Mais mieux vaut tard que jamais. Je salue la décision. Elle est sage, et j'espère porteuse d'espoir.

M. le Président :

Les voisins n'avaient pas envie de s'associer avec nous : l'Allier était très autonome, la Saône-et-Loire aussi, l'Yonne aussi. Jusqu'à cette

année, le Cher aussi. Nous allons nous associer avec des départements avec lesquels nous n'avons pas de frontières pour l'essentiel, à part le Cher, qui a adhéré en juillet dernier. Cela ne paraissait pas simple de trouver des partenaires. Je pense que TERANA est le partenaire idéal. Lui aussi a beaucoup évolué, car, dans un premier temps, c'était un laboratoire qui était régional, sur la région Auvergne moins l'Allier.

En même temps que nous allons adhérer, une SCOP va adhérer, car un GIP ayant des collectivités en son sein doit aussi avoir un partenaire privé. TERANA a trouvé un partenaire privé qui est la SCOP IDDRE, bureau d'études spécialisé sur le développement durable.

M. Dubois :

Notre groupe est favorable à cette démarche, puisque, si elle nous garantit la protection de nos moyens, à la fois humains et en termes d'équipements, cela peut permettre de régler toutes les difficultés qu'a rencontrées le laboratoire jusqu'à maintenant, qui sont, à mon avis, essentiellement des problèmes de gestion, d'ailleurs. Nous sommes entièrement d'accord avec cette démarche.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Je soumetts le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : COMPTE-RENDU 2019 AU CONCEDANT LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ET DU TECHNOPOLE DE MAGNY-COURS

Mme Guérin :

Nièvre Aménagement assure pour le compte du Conseil départemental l'aménagement et la commercialisation du pôle d'activités de Magny-Cours et l'extension de la zone d'activités du Technopôle de Nevers-Magny-Cours. Il appartient à la collectivité concédante de se prononcer sur le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) transmis par la société d'aménagement pour chacune de ces deux opérations.

- Compte-rendu annuel au concédant concernant l'aménagement du pôle d'activités de Magny-Cours

Ce compte-rendu fait en outre apparaître les données suivantes :

- Les dépenses enregistrées en 2019 sont de 8 950 € HT. Elles correspondent à des charges de gestion et de fonctionnement de la zone.

- Il n'y a pas de produits pour l'exercice 2019 en raison de la rétractation d'une entreprise dans le processus d'acquisition d'une part de la parcelle C952.

Au vu des parcelles restant à commercialiser et des négociations en cours, il est proposé de repousser la fin de la concession d'aménagement à 2022 par la conclusion d'un avenant n°7.

- Compte-rendu annuel au concédant concernant l'extension de la zone d'activités du technopôle de Nevers-Magny-Cours

Par concession d'aménagement du 3 juin 2010, le Conseil départemental a confié à Nièvre Aménagement la réalisation de l'extension du technopôle de Nevers-Magny-Cours.

Ce compte-rendu fait apparaître les données suivantes :

- Les dépenses enregistrées au cours de l'année 2019 sont de 158 000 € HT. Elles correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre, aux frais d'impôts, d'honoraires techniques, de frais de commercialisation et d'entretien des terrains.

- Les produits enregistrés sur l'année 2019 sont de 438 000 €, correspondant à la participation d'équilibre versée au titre de la concession.

- Un bilan financier est en déséquilibre de 100 891 €, correspondant à la parcelle de l'aire de service.

Les travaux d'aménagement sont terminés et réceptionnés. Les mesures de promotion et communication du Parc Technologique se sont poursuivies avec la présentation des produits immobiliers et la démarche d'accompagnement à l'implantation d'entreprises mise en œuvre avec la cellule de développement économique.

Au vu de l'état d'avancement des ventes de terrains restants et des études de la pépinière d'entreprises, il est proposé de prolonger la concession jusqu'en 2024 et d'autoriser Nièvre Aménagement à lancer la construction d'une pépinière d'entreprises.

M. le Président :

Vous avez la parole.

M. Morel :

J'avais fait, lors de la réunion des présidents de groupe, récemment une remarque sur la loi NOTRe et la perte de la compétence économique pour le Département. On ne peut que se féliciter que, pour l'instant, le domaine de Magny-Cours reste dans le patrimoine du Département. En perspective, on a également la loi « 3D » (décentralisation, différenciation, déconcentration), qui, pour l'instant n'est pas votée par les parlementaires, et qui permettrait sans doute d'assouplir la rigidité de la loi NOTRe.

Je souhaiterais que nos parlementaires puissent nous donner des précisions sur cette loi « 3D » qui est attendue, d'ailleurs, par un certain nombre de maires, de façon à ce que nous puissions avoir une

meilleure visibilité en ce qui concerne la gestion et l'exploitation du domaine de Magny-Cours.

M. le Président :

Je suis personnellement intervenu à plusieurs reprises auprès de Mme Gourault et de M. Giraud, en expliquant qu'il était extrêmement urgent que le Département soit rassuré sur le fait qu'on lui laisse la compétence économique sur les 380 hectares que sont les propriétés du Département sur Magny-Cours, parce que c'est un tout, et que je n'imagine pas que cela puisse être découpé. Car, si nous devons être en phase avec le législateur, aujourd'hui, il devrait y avoir d'un côté le Circuit et ses activités sportives, sur lequel on peut rester compétents, et les activités économiques, sur lesquelles on ne serait pas compétents.

Je pense que notamment Mme Gourault a vu cela d'un bon œil, et je lui ai envoyé un courrier en juin. Je pourrais vous envoyer sa réponse, et vous interroger pour savoir si vous pensez qu'elle a dit *oui* ou *non*, car je suis incapable de bien voir, dans sa réponse, si elle dit *oui* ou *non*. C'est typiquement une réponse de normand. Mais je comprends cette réponse de normand puisque le texte n'est pas voté. Mais j'espère que la loi « 3D » nous permettra de déposer une demande pour que le Département reste compétent sur la gestion, y compris économique, des 360 hectares que nous avons à Magny-Cours : le golf, le Marault, le Circuit, les activités économiques. A mon avis, cela devient quasiment l'exemple de ce que la Nièvre est capable en termes de développement, sur plusieurs domaines économiques : l'économie, l'agriculture...

Nous ne sommes pas nuls dans le fait de pouvoir faire du développement économique, puisque nous avons trois projets d'installation, dont deux qui en sont au permis de construire. On continue d'implanter des entreprises sur Magny-Cours et aujourd'hui on peut estimer qu'entre le Circuit, la Technopole, et les diverses activités, il y a peu près 600 à 650 personnes qui travaillent sur ce site.

Je pense que c'est une belle réalisation pour le département, et une belle vitrine. Il est important que nous puissions en avoir la gestion totale, et que ce site soit un peu l'image avancée du Département.

Mme de Mauraige :

Nous rejoignons les propos de Philippe Morel, car, pour l'instant, c'est un peu bancal, et on est quand même dans l'illégalité ; cela aurait besoin, en effet, d'être clarifié.

M. le Président :

Nous ne sommes pas complètement dans l'illégalité ; nous le serons dans un an ou deux. Mais il est important que nous obtenions la possibilité d'être de façon définitive les gestionnaires de Magny-Cours. Cela ne dépend pas de moi. J'ai fait tout ce qu'il fallait pour que les demandes soient formulées. Il y a le soutien de nos

parlementaires, et je sais que Patrice Joly s'en est emparé, et j'espère que les autres feront pareil.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 : SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE - RAPPORT 2019 DES ADMINISTRATEURS DESIGNÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme Guérin :

Ces rapports obligatoires ont pour objet d'approuver, pour l'exercice 2019, les rapports des administrateurs désignés par le conseil départemental dans les Sociétés d'Économie Mixtes (SEM) dans lesquelles la collectivité détient des actions.

- La Société Anonyme d'Économie Mixte Sportive (SAEMS) du Circuit de Nevers Magny-Cours

En 2019, la SAEMS du circuit de Nevers Magny-Cours affiche de nouveau un excédent (+ 27 162 €), mais il est en baisse par rapport à l'exercice 2018. Le chiffre d'affaires de 7 092 104 € est quasiment identique à celui de 2018. Il est tiré par les locations en hausse des pistes Grand Prix et Club et des épreuves organisées excédentaires (le superbike France et supermotard, le promosport FFM, le GT4 et l'ultimate cup series).

Concernant les faits marquants de 2019 :

- La SAEMS CNMC détient une participation de 51 % (2 040 actions de 10 €) dans la société LSP by Nevers Magny Cours. L'objet de cette société est d'exploiter en vertu d'un contrat de location-gérance une activité d'organisation de toutes manifestations privées ou publiques, la commercialisation de tout produit et accessoire ayant rapport avec le sport mécanique et notamment l'organisation de stages ou de séances de pilotage sur véhicules « Fun Boost » et de prestations complémentaires (enseignement...);
- La piste Grand Prix est homologuée en degré 1 jusqu'en mai 2021;
- Les travaux sur les ombrières photovoltaïques ont été lancés officiellement le 6 novembre : ce projet est financé par le Conseil départemental en partenariat avec Nièvre Energies et le SIEEEN.

- SEM Nièvre Aménagement

Nièvre Aménagement a connu une légère baisse de sa profitabilité en 2019. Hors opérations propres, les produits d'exploitation pour l'année 2019 de la SEM pour son fonctionnement propre (c'est-à-dire hors opérations portées) sont en retrait de 6 %. Les recettes d'exploitation hors opérations propres sur les 4 derniers exercices présentent néanmoins une augmentation moyenne de 3,2 %. L'activité

reste soutenue par la réalisation des mandats confiés précédemment et l'obtention de nouveaux marchés des assistances à maîtrise d'ouvrages et d'études.

Les charges d'exploitation sont en hausse du fait de l'augmentation de la masse salariale due à plusieurs recrutements et mouvements de salariés et du fait général de l'augmentation de l'activité.

La SEM affiche ainsi en 2019 un résultat net (hors opérations propres) déficitaire de - 123 132 €. Ce résultat se trouve néanmoins compensé par le résultat des opérations propres qui a quadruplé et qui émerge à + 165 365 €, aboutissant à un résultat consolidé de + 42 328 € en 2019.

En 2019, la SEM a engagé ou poursuivi les études et chantiers suivants : Travaux pour la piscine de l'agglomération de Nevers, rénovation extension du Café Charbon à Nevers, maison de santé à Corbigny, maison de santé à Imphy, logements intergénérationnels à Ouroux-en-Morvan, logements intergénérationnels à Montsauche-les-Settons, aménagement du bassin portuaire à Cercy-la-Tour, centre technique fluvial à Decize, étang du Marnant à La Nocle Maulaix, Maison de la solidarité de Château-Chinon, salle d'haltérophilie à Moulins-Englibert, Plan guide Saint-Honoré-les-Bains, embellissement du centre bourg à Moux-en-Morvan, étude de faisabilité ZAE Cosne-sur-Loire, étude de faisabilité ZAE Tracy-sur-Loire.

Les opérations suivantes ont été livrées : Piscine Aquabalt à Nevers, Centre Technique Fluvial à Chamvert, Euro Auto Hose à Nevers, Maison Pluridisciplinaire de Santé à Corbigny.

- La SEM Patrimoniale

L'objet social de la SEM Patrimoniale est de construire des bâtiments économiques répondant à des demandes identifiées et de louer ces bâtiments afin de favoriser le développement des entreprises locales et de renforcer l'attractivité économique de la Nièvre pour des investisseurs.

Son activité, qui émane de la gestion locative des opérations qu'elle porte, continue à se développer en 2019. Elle affiche néanmoins un résultat net déficitaire de - 136 204 €, qui s'explique par les évolutions sur trois actifs :

- Le renouvellement du bail de FAURECIA (l'un des plus gros actifs de la SEM Patrimoniale) a nécessité une exonération de loyer de deux ans à compter de juin 2019 et ne permet donc pas de dégager le résultat habituel (- 2 399 € contre 113 257 € en 2018) ;

- Les travaux de réfection de la toiture de l'entreprise SOREC expliquent le résultat négatif (- 49 495 € en 2019 contre 14 078 € en 2018)

- L'intégration des bureaux de la Mutualité a engagé des charges (frais d'actes notariés, frais d'emprunt et charges foncières) qui engendrent un résultat négatif de - 33 761 €.

Sur les 9 dossiers qui ont été étudiés en 2019 pour un accompagnement dans le développement de leur activité, 3 dossiers ont été présentés en comité d'investissement puis ont fait l'objet d'une décision favorable de la SEM Patrimoniale (immeuble B4 du site Cobalt à Nevers, Make Ici Morvan à Lormes, travaux de réaménagement de SOREC à la Charité-Sur-Loire).

Deux nouveaux actifs ont été intégrés : 530m² de bureaux et stationnement de la Mutualité Bourguignonne et le terrain aménagé en zone de stockage loué en complément à l'entreprise électrique de Decize. Les études et diagnostics concernant Make Ici Morvan et les travaux concernant le bâtiment B4 du site Cobalt sont en cours.

Pour mémoire, lors de l'assemblée départementale du 26 mars 2019 et conformément aux exigences de la loi NOTRe, le Département a cédé un tiers de sa participation dans la SEM Patrimoniale à la Région Bourgogne Franche-Comté.

Il vous est proposé d'approuver ces trois rapports.

M. le Président : Le débat est ouvert. Nous pouvons voter les rapports séparément, si vous le souhaitez.

M. Bazin : Sur le financement des SEM, aujourd'hui la Région, dans son règlement d'intervention nouveau, ne finance pas ; ce qui peut expliquer une partie des déficits évoqués. Le vice-président en charge de ce dossier était surpris que le règlement d'intervention ne comprenne pas ce soutien. Cela vaudrait le coup, au moins techniquement, d'arriver à sensibiliser les services de la Région pour qu'ils accompagnent réellement nos projets. L'Etat accompagne ; la Région politiquement le souhaite, mais techniquement elle ne le fait pas aujourd'hui.

M. le Président : Je le note, et nous allons poser la question à la Région.

Mme de Mauraige : Sur FAURECIA, quelle est la justification des exonérations de loyer ?

M. le Président : Je vais passer la parole à Michel Mulot.

M. Mulot : On est arrivé à un moment, sur cette société FAURECIA, où l'on voyait une mort lente programmée. Elle a pu connaître un effectif de 1 000 personnes ; aujourd'hui, il est de 300. Pour sauver un marché dans cette usine, il fallait que FAURECIA fasse l'acquisition d'une cintruse-soudeuse d'un coût équivalent à 700 000 €, ce qui correspond à deux ans de loyers. Après des réunions à Bercy avec FAURECIA, la SEM a proposé l'exonération des loyers. En comité d'investissement puis en Conseil d'administration, la proposition

formulée a été entendue et adoptée à l'unanimité, et cela a permis à FAURECIA de faire l'acquisition de la cintrreuse-soudeuse. Je pense que le choix a été bon, puisque deux nouveaux marchés ont pu se faire. Un nouveau bail est reparti pour 9 ans.

M. le Président :

Cela montre que le Département arrive, au travers de cette illustration, à jouer un rôle en matière économique. Nous avons, par cette opération, contribué à aider une entreprise en difficultés.

Je soumetts le rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

RAPPORT N° 6 : APPEL A PROJETS FONDS SOCIAL EUROPEEN 2021

M. Bazin :

Dans le cadre de la gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) par le Conseil départemental, ce présent rapport vise à lancer un appel à projets FSE pour l'année 2021.

Le programme opérationnel FSE 2014-2020 touche à sa fin. Il a permis à la Nièvre de financer 83 dossiers pour un montant total de 5,8 M€ de FSE. La discussion est menée aujourd'hui au niveau européen pour construire ce qui va s'appeler le FSE+ sur la période 2021-2027. Si les projets de règlement des fonds européens ont été publiés dès mai 2018 par la Commission européenne, le processus décisionnel européen a été retardé du fait du Brexit et de la crise sanitaire et sociale. Les dirigeants de l'Union européenne se sont néanmoins finalement accordés le 21 juillet dernier, lors d'un sommet extraordinaire de 4 jours, sur un budget total de 1 824,3 Md€. Le prochain programme national FSE+ ne verra vraisemblablement son adoption que mi 2021.

Ainsi, afin de sécuriser les porteurs de projet nivernais en leur assurant une visibilité financière en 2021 et pour éviter les ruptures de parcours en attendant l'adoption du nouveau programme, le Conseil départemental de la Nièvre a décidé de lancer un appel à projets sur l'année 2021. Cette possibilité est offerte par le report des dates de programmation et réalisation des opérations FSE jusqu'au 31 décembre 2021 et par la dotation complémentaire de 755 000 € et l'obtention de la réserve de performance de 326 124 €.

Nous avons actuellement une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, et des personnes qui tombent dans la pauvreté. Même si des moyens importants sont engagés par l'Union européenne et par le plan de relance, nous serons confrontés dès le début de l'année prochaine et même dès cette fin d'année à une explosion du chômage, à une augmentation du nombre de tributaires du RSA de 8 %.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Flandin : La libération des fonds se fait-elle rapidement ? Si j'en juge par l'expérience que j'ai pu avoir en communauté de communes sur les fonds LEADER, cela fait trois ans qu'on les attend, et on n'a encore rien vu. Ce qui veut dire qu'en termes de trésorerie, cela pose un certain nombre de difficultés à l'ensemble des porteurs de projets.

M. Bazin : Il y a une difficulté propre à LEADER de décalage des versements de subventions. Ce qui veut dire que seulement les porteurs de projets qui ont un peu de ressources sont en capacité d'en bénéficier. Les prêts relais sont possibles quand on a une certaine surface financière, mais, quand on n'en a pas, et compte tenu des difficultés techniques à remplir les dossiers LEADER, on est exclu.

En 2004, la Région souhaitait mettre en place des banques d'avance pour les territoires qui candidaient à l'obtention de fonds européens, mais cela n'a pas vu le jour. Cela reste probablement une bonne idée pour le programme LEADER. C'est un peu moins vrai sur le FSE, où l'on est sur une année de transition avant le nouveau programme : les délais sont moins longs, et le Département a la surface financière pour faire face à ce genre de situation. Avec Nièvre Numérique, nous en sommes maintenant à notre dixième projet mené en partenariat avec Bruxelles. Pour un département rural, on peut dire que l'Europe est un partenaire suffisamment fiable ; en tout cas, il fait atterrir sur le territoire des moyens financiers qui sont importants.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Mme Guérin : La Région transfère certains dossiers en fonds de substitution, ce qui permet de gagner une année. Cela reste encore lourd, mais cela raccourcit un peu les délais.

M. le Président : Je sou mets le rapport au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020

M. Bazin : Il s'agit de la déclinaison du précédent rapport. La réserve de performance et les moyens supplémentaires pour faire la transition

amènent à anticiper une somme de 1,2 M€ pour la période 2018-2020. La dotation allouée à la Nièvre sur la période 2018-2021 se monte désormais à 4 041 643 € de FSE pour un coût total de 8 083 286 €.

Dans le cadre de la crise sanitaire et sociale, la Commission européenne a proposé plusieurs mesures pour faciliter l'utilisation des fonds structurels, qui sont regroupées au sein de l'initiative d'investissement de réponse au coronavirus. Le programme national FSE a été modifié pour permettre l'activation d'une nouvelle priorité visant à « l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général » et permettant dès aujourd'hui aux porteurs de projets de financer des dépenses relatives aux investissements et équipements nécessaires à la poursuite de leurs missions dans le contexte de pandémie Covid-19. Afin d'ouvrir cette possibilité aux porteurs de projets, il convient donc de rajouter le nouveau dispositif « 3.9.4.1 - Soutenir la mise en œuvre de mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 et les mesures de protection sanitaire et en compenser l'impact social » à la convention de subvention globale.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 : CORRECTION D'INTITULE D'ASSOCIATION (BOURGOGNE FRANCE-COMTE INTERNATIONAL)

M. Mulot :

Le 22 juin 2020, dans le cadre du budget, l'Assemblée départementale a décidé de l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € à « Bourgogne Franche-Comté Europe » à titre d'adhésion pour l'année 2020/2021. Or, une erreur s'est glissée dans l'intitulé. Il s'agit de « Bourgogne Franche-Comté International » et non de « Bourgogne Franche-Comté Europe ».

Il est rappelé qu'en 2019, cet organisme nous a accompagnés dans le cadre du projet « sur les traces d'une Europe en paix » afin d'expertiser nos dossiers de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'Europe.

Afin de permettre au Conseil départemental de continuer à bénéficier des services de cette structure, une demande d'adhésion annuelle est sollicitée auprès de la collectivité. Par conséquent, l'intitulé n'étant pas exact, il est demandé à l'Assemblée plénière d'accepter la modification afin d'enregistrer la demande sous le nom de « Bourgogne Franche-Comté International ».

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2019 –
MODIFICATION DU REGLEMENT**

Mme Delaporte : L'article 9-1 du règlement du Budget Participatif Nivernais 2019 ainsi que les articles 1^{er} de chaque convention concernée prévoient que le bénéficiaire de la subvention attribuée au projet élu a jusqu'au 31 décembre 2020, au plus tard, pour réaliser le projet et justifier les dépenses réalisées.

Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à l'article 12 du règlement, il est proposé de reporter de six mois l'échéance soit jusqu'au 30 juin 2021. Une information sera faite sur le site dédié au Budget Participatif Nivernais ainsi que directement auprès des porteurs des projets lauréats qui n'ont pas encore été achevés.

Certains porteurs de projets ont cependant pu réaliser leurs projets, mais d'autres ont eu des difficultés à pouvoir les mener. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de repousser ce délai jusqu'au 30 juin 2021.

M. le Président : Connait-on le nombre de votants pour ce qui concerne le budget participatif 2020 ?

Mme Delaporte : Il y a eu 13 000 voix, dispatchées sur les 70 projets retenus et présentés au vote cette année.

M. le Président : Quand pourrons-nous avoir le classement ?

Mme Delaporte : Il faut que l'on récupère les urnes, que l'on dépouille les bulletins. Nous devrions avoir les résultats avant les vacances de Noël.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 : CONVENTION PLURIANNELLE RELATIVE AUX
RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE
SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE**

M. Bazin : La convention relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Conseil départemental de la Nièvre arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

La CNSA verse aux Conseils départementaux une partie de ses ressources pour contribuer à financer les aides individuelles : la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes handicapées et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées. Elle soutient également les actions de prévention de la perte d'autonomie mises en œuvre par les conférences des financeurs et les résidences autonomie et participe au financement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Pour l'exercice 2019, ce sont, à ce titre, 12,6 M€ qui ont été versés par la CNSA au Conseil départemental de la Nièvre.

Nous avons été lauréats de deux appels à projets, l'un sur la question de l'avenir des maisons de retraite, qui a fait l'objet d'un travail partagé avec l'ensemble des directeurs des maisons de retraite du département, et l'autre sur la question de l'accueil à la MDPH, avec notamment la mise en œuvre de permanences décentralisées, et avec la réalisation de documents accessibles à tous pour faciliter le parcours des personnes ayant recours aux services de la MDPH.

La relation entre le Département et la CNSA est forte, et nous avons une reconnaissance nationale sur le travail fourni, ce qui est nécessaire compte tenu des enjeux qui nous attendent dans les années qui viennent. Je pense notamment à la question du grand âge, qui est extrêmement importante dans un département comme le nôtre, avec la question notamment de la relation entre les aidés et les aidants, qui est aujourd'hui de plus en plus délicate.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 : TRANSFERT DE PROPRIETE DE DEUX VEHICULES AFFECTES A LA MISSION MAIA A L'ASSOCIATION EMERAUDE 58

M. Mulot :

La méthode d'intégration MAIA a pour objectif d'agir sur les méthodes de travail et les pratiques professionnelles en structurant le travail en réseau des acteurs du champ sanitaire, social et médico-social. Celle-ci s'inscrit dans l'amélioration du parcours d'accompagnement et de santé des personnes âgées. Le Conseil départemental porte depuis plusieurs années ce dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 280 000 € par an.

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé prévoit la création de dispositifs d'appui à la coordination (DAC), pour accompagner les parcours complexes qui doivent, d'ici juillet 2022, intégrer les MAIA.

Le directeur général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté a souhaité accélérer les calendriers et intégrer des MAIA de la région aux DAC au 1^{er} janvier 2021.

Au niveau de la Nièvre, le Conseil départemental porte depuis 2016 le dispositif MAIA et l'ARS a fait le choix de l'association Emeraude 58 pour porter le DAC départemental.

La mission MAIA dispose actuellement de 3 véhicules, 2 appartenant au Conseil départemental de la Nièvre et 1 véhicule en location :

- Ford KA immatriculé DW-054-EA
- Peugeot 208 immatriculé DW-914-DZ.
- Peugeot 208 immatriculé ET-847-JN (contrat de location se terminant le 17 janvier 2021).

Compte tenu du transfert du dispositif MAIA à l'association Emeraude 58 à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de transférer la propriété des véhicules appartenant au Département de la Nièvre, et acquis grâce aux financements ARS, au profit de cette association.

Les formalités administratives des transferts de biens seront effectuées à la date du 1^{er} janvier 2021. Les véhicules tous amortis comptablement seront sortis de l'inventaire. S'agissant du véhicule en location, celui-ci sera restitué au loueur à la date d'échéance du contrat.

Il vous est donc proposé de transférer à l'Association Emeraude 58 à compter du 1^{er} janvier 2021 la propriété de ces véhicules.

M. le Président :

Il faut signaler le gâchis que cette opération induit en termes de personnels. Nos agents s'étaient particulièrement investis dans cette mission, mais le contexte dans lequel ils auraient effectué leurs missions dans le cadre du DAC auprès d'Emeraude ne leur a pas convenu, et ces agents seront dispatchés dans les services de la collectivité. Le Département avait pris en charge cette mission en 2016, puis il est décidé de mettre fin à ce système qui avait donné satisfaction, ce qui est dommage. La MAIA fonctionnait très bien notamment avec le Haut-Nivernais et à Clamecy et Cosne. Je pense que c'est ce territoire qui va le plus pâtir de l'évolution.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 : CLÔTURE BUDGET ANNEXE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS

M. Bourgeois :

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la clôture du budget annexe Nièvre Travaux Matériels NTM, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

La part essentielle de l'activité (90 %) est effectuée pour le compte du Département. L'unité NTM est rattachée à la Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités dépendant elle-même de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires. Ainsi, lors de son contrôle portant sur les exercices 2012 et suivants, la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté a considéré qu'il n'y avait aucune obligation pour le Département de la Nièvre de créer et de gérer l'activité de NTM dans un budget annexe. Elle a jugé également que l'ampleur des flux financiers, facturations et écritures comptables entre les deux budgets (annexe et principal) présentait l'inconvénient de multiplier les titres et mandats entre les deux entités sans réelle valeur ajoutée. La Chambre a ainsi recommandé de procéder à la clôture du budget annexe NTM au 31 décembre 2020 et à l'intégration des mouvements budgétaires relatifs à cette activité au budget principal à compter de l'exercice 2021.

A noter que la clôture du budget annexe ne signifie pas que NTM arrête ses prestations pour compte de tiers. Le Département, au travers de NTM, réaffirme ainsi sa volonté d'accompagner les projets communaux notamment pour ce qui relève de l'activité de NTM (exploitation routière, vente d'enrobé à froid, vente de matériel, et entretien de véhicules).

Il vous est donc proposé :

- D'approuver la clôture du budget annexe Nièvre Travaux Matériels au 31 décembre 2020 ;
- D'intégrer l'ensemble des personnels affectés à ce budget annexe et charges qui s'y rattachent au sein du budget principal du Département de la Nièvre dans un service dénommé « Nièvre Travaux Matériels » ;

M. le Président :

Je suis satisfait de cette évolution, qui apporte plus de clarté, en termes de fonctionnement de la collectivité.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT POUR LA COMPETITIVITE DU TRANSPORT DE FRET FERROVIAIRE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. TRAVAUX DE PERENNISATION DES LIGNES CAPILLAIRES FRET NEVERS ARZEMBOUY ET CERCY CORBIGNY CLAMECY (LIGNE N°754.00 ET N°762.000)

Mme Guérin :

Le fret ferroviaire capillaire nivernais est utilisé par deux types de chargeurs : les carriers, et les céréaliers. Il s'adosse à 2 lignes ferroviaires :

- la ligne entre Cercy-la-Tour et Clamecy composée de 2 sections : section Clamecy – Corbigny et la section Cercy-la-Tour / Corbigny, utilisée par les carrières Lafarge et Carmat d'Epiry et la Vauvelle.
- la ligne Clamecy Nevers utilisée par les entreprises céréaliers Soufflet et Axereal de Guérigny et Arzembouy.

Ces lignes nécessitent des travaux de pérennisation de l'infrastructure, évalués à 6 M€ HT, qui se dérouleront entre 2021 et 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat : fonds AFITF : 25 % ; DSIL : 8,334 %.

Région BFC : 28,333 %.

Département de la Nièvre : 5 %.

Chargeurs 33, 33 %.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe du partenariat entre l'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté, Soufflet Agriculture, Axereal, Granulats Bourgogne Auvergne, Carmat et le Département de la Nièvre.
- d'approuver les termes de la convention relative au financement pour la compétitivité du transport de fret ferroviaire en Bourgogne Franche-Comté.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution.
- d'approuver l'engagement de la contribution du Conseil départemental à hauteur de 5 % du coût prévisionnel des travaux, soit une contribution maximale de 300 000 €.

M. le Président :

J'ai été sollicité par la Région Bourgogne Franche-Comté, et je pense qu'il est bien que le Département participe à ces travaux. C'est aussi une façon pour le Département de participer à l'activité économique. Si des travaux sont faits sur ces lignes, peut-être qu'un jour cela servirait aussi au transport des passagers. En matière de remise en état des réseaux dans la Nièvre, il y a aussi le déploiement de la fibre, la 2X2 voies, le fret capillaire, les travaux sur la ligne Nevers-Dijon. Je pense que, ces dernières années, des pas décisifs ont été faits sur certains secteurs dans le cadre de l'apport du Département sur la remise en état d'un certain nombre de réseaux dans le département. Tout cela participe, bien sûr, à son désenclavement et à sa capacité à se remettre à niveau économiquement. Cercy-Clamecy, cela peut être intéressant comme lien entre le Val-de-Loire et le haut du département, l'Yonne ; on peut envisager que cette ligne soit remise un jour au service des habitants.

M. Flandin : Nous ne pouvons qu'être favorables, mais cela fait déjà deux rapports qui mettent en évidence une chose : il est urgent de détricoter la loi NOTRe, et il aurait été plus simple de ne pas la voter.

M. le Président : Vous savez que j'ai l'habitude de dire que la loi NOTRe n'est pas la mienne.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Mulot : A Cercy-la-Tour, nous avons CFR comme opérateur de proximité. Il est indiqué dans la presse que les lignes capillaires vont être renforcées. Cependant, Eiffage Larfage ne restera pas au capital de CFR. On peut se poser des questions. Comment les cailloux seront-ils transportés ? Est-ce les camions qui vont prendre le relais ? CFR est très impacté, et j'ai donc demandé un point précis au directeur.

M. le Président : Nous allons suivre cela.

M. Mulot : Merci d'avance.

RAPPORT N° 14 : RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES – ANNEE 2019

M. Mulot : Le rapport d'activités 2019 synthétise l'action des services départementaux au service des Nivernais durant l'année 2019. Il évoque également les grands projets engagés au sein de la collectivité pour préparer l'avenir de notre territoire.

Malgré la contrainte financière, en matière d'investissement, on peut préciser que l'année 2019 a vu s'achever les travaux de rénovation engagés au collège Aumenier Michot de La-Charité-sur-Loire depuis 2015, ainsi que ceux du pont sur la Loire de Fourchambault (3^{ème} tranche).

Les études et les programmations de travaux concernent le Nouvel Etablissement de Protection de l'Enfance ainsi que la Cité muséale de Château-Chinon. A cet égard, on peut relever que l'emballage et le déménagement des collections ont démarré aux musées du Septennat et du Costume à l'issue de la saison touristique.

L'année 2019 a également vu la naissance de l'Agence Technique Départementale en lieu et place de Nièvre Ingenierie. Le schéma de développement de la lecture publique a été adopté au budget primitif 2019 et la Bibliothèque de la Nièvre a été labellisée par l'État

« Bibliothèque Numérique de Référence ». Les activités de pleine nature disposent d'un nouveau règlement d'intervention.

Les groupes chargés de mettre en œuvre la stratégie sur la biodiversité ont commencé à travailler. La démarche de développement d'une restauration durable dans les collèges et sur le territoire s'est poursuivie et la collectivité a adhéré à la plate-forme Agrilocal qui permet de mettre en relations acheteurs publics et producteurs locaux. La stratégie d'adaptation au changement climatique a été engagée et quelques actions ont pu être mises en place.

Dans le domaine social, la gestion du Fonds Social Européen s'est poursuivie avec le renouvellement de la subvention globale pour la période 2019-2020. Les bourses attribuées aux étudiants en médecine sont un succès (6 nouvelles bourses ont été attribuées en 2019) et 90 % de l'objectif fixé à ce programme est déjà atteint en quatre années au lieu de six.

De nombreux projets aboutissent dans le secteur de l'autonomie et de l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées (projet de design de services à la MDPH et à l'EHPAD de Lormes, diverses signatures de CPOM, renforcement de l'activité de la MAIA...).

Pour ce qui a trait au fonctionnement des services, on peut relever le déploiement d'outils de téléphonie mobile aux agents dont les fonctions le nécessitent. A titre d'exemple, l'ensemble des travailleurs médico-sociaux est désormais équipé de smartphones, tout comme les véhicules des UTIR.

En matière de personnel, la Direction des Ressources Humaines a déployé le dispositif des périodes de reclassement professionnel pour les agents reconnus inaptes à leur fonction, et préparé l'instauration du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2020. Le regroupement des services du Secrétariat Général et Achats et Moyens a été engagé aux fins d'une optimisation des achats et de la sécurisation des procédures juridiques.

Enfin, l'année 2019 a vu l'achèvement des travaux préparatoires à la mise en place du projet d'administration. Les 18 actions qui le composent ont été arrêtées. On peut citer la mise en place du nouvel intranet, la définition de nouvelles règles de protection et de confidentialité des données, l'élaboration de la charte du management, la révision de la stratégie de formation, et la mise en œuvre de la modernisation de l'administration.

M. le Président :

Pour ceux qui ne l'ont pas forcément fait, je pense qu'il est bien de lire ce rapport d'activité. Il est très condensé. Il montre que la collectivité a été particulièrement active dans de nombreux domaines.

Y a-t-il des observations ?

M. Morel :

En marge de ce rapport d'activité, l'intensification du télétravail pour un certain nombre de personnels va-t-elle infléchir durablement la politique du Département vis-à-vis des personnels ?

M. le Président :

Le bilan du premier confinement met en évidence le fait qu'il faudrait très probablement augmenter le nombre d'agents qui télétravaillent. Mais notre souhait est de le faire vraiment très progressivement. Nous avons déployé du matériel qui permet l'évolution, mais nous souhaitons que cela se fasse progressivement, et non pas massivement, pour ne pas désorganiser le travail dans les services. Nous développerons le télétravail, mais en tenant bien compte de ce que nous disent les chefs de service par rapport à la manière dont est organisé le service. Si le travail amène un plus pour les personnels, il faut cependant veiller à ce que le télétravail ne désorganise pas les services.

Il est pris acte du rapport.

RAPPORT N° 15 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

M. Mulot :

Le présent rapport a pour objet la monétisation du compte épargne temps (CET) dans des cas particuliers en vue d'assurer la continuité du service, l'attribution d'un dédommagement des assistants familiaux au regard de leur travail pendant la période de confinement, la création d'un poste et la mise à jour du tableau des effectifs.

- Monétisation du Compte épargne Temps (CET)

Le compte épargne temps (CET) a été institué dans la collectivité en 2005, en application du décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale. Il permet à l'agent qui le souhaite de capitaliser des jours de congés ou de RTT non consommés au cours de l'année au titre de laquelle ils sont dus. L'ouverture et l'alimentation annuelle du compte ne sont pas obligatoires et relèvent du seul choix de l'agent.

A la suite de la parution du décret n°2010-531 du 20 mai 2010, notre assemblée avait validé le règlement intérieur relatif au compte épargne temps actuellement en vigueur faisant alors le choix de ne pas permettre le paiement des jours déposés sur les CET, les agents pouvant donc uniquement les utiliser sous forme de congés. À l'époque en effet, il avait été considéré qu'au-delà de l'impact budgétaire d'une telle autorisation, l'indemnisation allait à l'encontre de la logique ayant présidé à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail axée sur une meilleure adéquation temps de travail / temps personnel. Dans cette même logique, la création du CET conduisait à la capitalisation d'un temps de congés pour la réalisation d'un projet personnel et non pas pour une augmentation de rémunération.

Aujourd'hui, force est de constater que la seule possibilité offerte aux agents de solder leur CET *via* la pose de congés s'avère parfois problématique pour maintenir la continuité du service : si un agent quittant la collectivité doit poser jusqu'à 60 jours de jours de CET avant son départ (auxquels s'ajoute en général son solde de congés de l'année en cours), le temps de vacance du poste peut mettre en difficulté le service.

Aussi, afin de pallier cette difficulté, il vous est proposé d'autoriser l'indemnisation des jours déposés sur le CET pour les agents contractuels et pour les agents titulaires, mais sous certaines conditions telles qu'une difficulté avérée à recruter sur le poste concerné. La demande d'indemnisation formulée par l'agent serait soumise à une procédure interne inscrite au règlement intérieur relatif au compte épargne temps. Le responsable hiérarchique aurait la charge de démontrer la nécessité du paiement pour assurer la continuité du service. Cette demande ferait ensuite l'objet d'une étude par le comité stratégique des ressources humaines (composé de la direction générale et de la DRH) pour validation.

Conformément à l'article 4 du décret n°2004-878 modifié et à l'arrêté du 28 août 2009 modifié pris pour l'application du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature susmentionnés, cette indemnisation ne peut porter que sur les jours déposés sur le CET au-delà du quinzième jour et s'effectue sur la base des montants suivants :

- 135 € / jour pour les agents de catégorie A,
- 90 € / jour pour les agents de catégorie B,
- 75 € / jour pour les agents de catégorie C.

Au 31 décembre 2019, il y avait 425 CET, ce qui représente un tiers de l'effectif permanent. Il y avait 9 318 jours cumulés pour les agents.

En vue d'appliquer ce nouveau dispositif il vous est proposé d'adopter le projet de nouveau règlement intérieur du CET proposé en annexe du rapport, sachant que ce dossier a reçu un avis favorable du comité technique le 8 octobre 2020.

- Dédommagement attribué aux assistants familiaux dans le cadre de la crise sanitaire

Comme vous le savez, les assistants familiaux ont été fortement mobilisés durant la période d'état d'urgence liée à la pandémie de Covid-19 en ayant la charge des enfants confiés en permanence, et ce, sans possibilité de pouvoir se reposer sur des intervenants extérieurs (école, centre de loisirs, hébergement provisoire chez les parents...).

Dans ces conditions d'accueil inédites, ces professionnels ont fait face à des dépenses non supportées habituellement : repas, fournitures informatiques, activités ludiques...

En application du décret susmentionné, notre assemblée a, au cours de sa réunion du 21 septembre 2020, validé le principe du versement d'une indemnité exceptionnelle valant dédommagement de frais supplémentaires pour un montant de 225 € par enfant pour les assistants familiaux ayant exercé durant la période de confinement.

Il vous appartient aujourd'hui de définir les modalités spécifiques de versement de cette indemnité. Aussi vous est-il proposé de verser cette indemnité au prorata temporis pour un montant total de 225 € par enfant sur la période du 1^{er} mars au 30 avril 2020. Les assistants familiaux ayant accueilli des enfants confiés partiellement durant cette période de référence bénéficieraient de l'indemnité au regard du nombre de jours d'accueil effectif. Le versement serait effectué sur les traitements du mois de décembre 2020. Cette indemnité exceptionnelle est exonérée de toutes les cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu en application de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020.

- Création de poste Direction du développement social local (DSL)

Une mission de médiation familiale a été créée en 2017 sur le territoire Nivernais Morvan en complémentarité avec le service de la Sauvegarde, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF qui finance 50 % du coût du poste dédié. Le dispositif monte en charge, produit des effets puisqu'il permet de régler des problèmes d'ordre familial et d'éviter ainsi des impacts sur le développement des enfants et *de facto* des informations préoccupantes liées aux conséquences de différends familiaux.

La mission était initialement assurée par une travailleuse sociale du site formée sur ce sujet, mais, pour développer davantage ce dispositif qui relève de la prévention, en poursuivre la promotion, répondre aux demandes croissantes dans le respect du cahier des charges de la CAF, un mi-temps devient insuffisant.

Aussi, il vous est proposé de créer un poste à temps complet de médiateur(trice) familial(e) relevant de la catégorie A. La fonction publique territoriale ne dispose pas de cadre d'emplois correspondant à ce métier ; le recrutement devra donc très probablement être réalisé par la voie contractuelle. Le coût annuel estimé se monte à 42 000 € étant précisé que l'objectif sera d'obtenir un financement complet de la mission par la CAF.

- Modifications du tableau des effectifs

Vous trouverez en annexe 2 au rapport au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées. Il est proposé de valider les suppressions et créations de postes présentées dans l'annexe, étant précisé que les postes pourront être pourvus par la voie contractuelle.

M. le Président : Concernant les assistants familiaux, il s'agit plus exactement d'un dédommagement plutôt que d'une prime. Du fait que les enfants n'allaient plus dans les établissements scolaires lors du premier confinement, ces enfants étaient en permanence chez les assistants familiaux. Ces sommes seront réglées sur la paie de décembre.

Y a-t-il des observations ?

M. Gauthier demande quelle est la somme totale représentant ce dédommagement versé aux assistants familiaux. Il représente 150 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme de Mauraige : Sur la monétisation du compte épargne temps et sur le dédommagement pour les assistants familiaux, nous sommes d'accord. Sur les deux autres points, nous nous abstenons.

M. le Président : Je vais séparer les éléments pour le vote.

- Sur la monétisation du compte épargne temps, qui vote contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

- Sur le dédommagement attribué aux assistants familiaux dans le cadre de la crise sanitaire, qui vote contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

- Sur la création de poste Direction du développement social local (DSL), qui vote pour, qui s'abstient ?

Adopté. 10 abstentions.

- Sur la modification du tableau des effectifs, qui vote pour, qui s'abstient ?

Adopté. 10 abstentions.

RAPPORT N° 16 : DECISION MODIFICATIVE (DM1) AU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Bourgeois : La décision modificative du budget proposée dans le présent rapport prévoit de réviser le budget primitif de l'exercice 2020, aux fins d'une part de régulariser les prévisions de recettes, suite notamment aux dernières notifications reçues, d'autre part d'ajuster les montants de dépenses aux besoins de crédits constatés sur l'année, ou anticipés d'ici à la fin de l'exercice budgétaire.

Les mouvements de crédits proposés conduisent à une augmentation des crédits de fonctionnement et à une diminution des crédits d'investissement, qui s'équilibrent entre dépenses et recettes sur chacune des sections.

Les mouvements de la décision modificative s'établissent à 1 062 149 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à - 439 404 € en recettes et dépenses d'investissement.

C'est une valeur relative extrêmement modeste : 0,4 % du total des dépenses, mais qui marque des évolutions plus importantes.

En fonctionnement, les recettes sont ajustées à la hausse. La baisse des DMTO est moindre que celle estimée au budget primitif en matière de produits à inscrire (830 000 € en plus). Les notifications des fonds de péréquation horizontale apportent 547 870 € complémentaires à l'équilibre. Les recettes du secteur social à la baisse : - 361 000 €

Les dépenses de fonctionnement connaissent quelques évolutions importantes, dont une hausse de 3 M€ sur les dépenses de solidarité. La principale concerne bien évidemment la hausse du RSA, qui induit une inscription complémentaire de 1,63 M€. Les dépenses liées à l'autonomie augmentent de 1,18 M€. Les dépenses liées à la parentalité et à l'enfance augmentent de 530 000 €.

Ces hausses sont compensées par des baisses tout aussi significatives :

- La masse salariale : - 500 000 €.
- Les frais de déplacement : - 160 000 €.
- Les dépenses de formation : - 108 000 €.
- Les contributions au laboratoire : - 250 000 €.

En investissement, les inscriptions budgétaires ont été finalement très peu révisées. Le budget voté a connu une baisse des crédits de paiement de 9 M€ par rapport au premier budget préparé. Les investissements sont peu impactés. La Direction des Routes notamment a pu les réaliser pour la plus grande part.

En compensation, deux inscriptions viennent s'ajouter :

. + 475 000 € en dépenses informatiques, compensées par le report du plan de continuité informatique en 2021, pour un montant de 500 000 €.

. Un fonds d'avances remboursables a été institué à destination du secteur associatif nivernais, et a été alimenté à hauteur de 207 000 €.

En recettes d'investissement, le choix a été fait de ne constater au compte administratif que l'avance sur les DMTO de 1,4 M€ accordée par l'Etat en 2020. Pour pouvoir la compléter, il y a une inévitable régularisation inscrite au BP qui fera suite au produit de ces droits constatés en fin d'année.

En conclusion :

Une décision modificative qui traduit les divers impacts de cette année si particulière, avec des dépenses de solidarité en forte hausse, mobilisées par les besoins des populations nivernaises. Quelques dépenses internes en deçà du budget, de manière prévisible (masse

salariale, frais de déplacement...), et un volume d'investissements déjà réduits au budget primitif et qui connaît l'impact de quelques reports.

M. le Président :

Merci.

Y a-t-il des observations ?

Mme de Mauraige :

Ce sera pour nous un vote par abstention, et une voix contre (Mme Boirin), en cohérence avec notre expression de vote lors de l'examen du budget.

Mme Boirin :

Cette décision modificative montre que la façon dont le gouvernement a géré la crise nous amène, à mon avis, directement à la faillite. On observe une augmentation des recettes de plus de 1 M€, mais cette hausse est liée principalement à des fonds de péréquation, aux DMTO et à la taxe d'aménagement. Pour une hausse des recettes de 1 M€, on a en réalité des dépenses de fonctionnement en hausse de 3 M€, et on assiste aussi à une augmentation importante de la pauvreté, dans notre territoire, mais aussi dans la France entière. On a vraiment une disproportion entre les recettes supplémentaires, qui sont liées à de la taxe et à de l'impôt et l'augmentation importante des charges, ce qui va être vraiment compliqué pour notre département au niveau de ses recettes.

On peut regretter la baisse des dépenses d'investissement d'un montant de 531 000 €, alors que les dépenses de fonctionnement augmentent, et on cesse donc d'investir.

En ce qui concerne les MNA, je regrette que le gouvernement ait doublé cette aide, et j'observe que les dépenses augmentent considérablement, du fait notamment que le Département prend en charge les jeunes majeurs, même si on a une diminution d'arrivées sur le territoire de mineurs non accompagnés.

M. le Président :

Je vais répondre essentiellement sur le dernier point. Nous assumons cela, car il serait inhumain de dire que l'on arrêterait tout, en matière de MNA une fois qu'ils sont majeurs. Je pense que ce serait extrêmement contre-productif, quand on voit la réussite d'un certain nombre de jeunes et leurs capacités à bien s'insérer. D'ailleurs, je me félicite que, suite à mon intervention, on puisse maintenant avoir des discussions avec la préfète, et que les autorisations de séjour tiennent compte de la capacité et de la volonté que met le jeune à s'intégrer et être volontaire à son intégration. Je trouve cela positif. Nous suivons ces jeunes individuellement, et l'Etat adapte sa décision à la façon dont le jeune évolue. Je pense que les migrations de populations vont être grandissantes ; plutôt que de vouloir combattre à tout prix le phénomène, nous aurions plutôt intérêt à voir comment on va faire de

l'intégration. L'idée d'offrir des contrats jeunes majeurs y compris aux mineurs non accompagnés, en plus des jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance, est l'objectif ; *in fine*, on ne peut pas commencer le travail et l'abandonner au milieu parce que le jeune aurait 18 ans. Les laisser à la porte, je ne peux pas le faire, sur un plan humain.

M. Joly :

Les propos de Mme Boirin commençaient plutôt bien, et je m'y retrouvais. Mais je me suis moins retrouvé dans la deuxième partie de son propos.

Sur la première partie, le déséquilibre entre les recettes et les dépenses en matière de prise en charge de la crise, les niveaux de compensation apportés par l'Etat ne sont pas à la hauteur de ce qui devrait être fait pour maintenir les marges de manœuvre du Département. Notamment il est assez scandaleux que les dépenses qui ont été réalisées par le Département avant le 13 avril, avant l'intervention du Président de la République, ne soient pas prises en charge, et que cela pénalise les collectivités qui avaient su anticiper, ce qui est quand même assez incroyable.

Par ailleurs, sur les marges de manœuvre financières, j'ai beaucoup de craintes pour la suite, avec notamment la disparition du produit de la taxe foncière, qui va être transféré au bloc communal, et qui enlève donc toute autonomie aux territoires. On pouvait à un moment donné espérer que le produit de la TVA compense de manière satisfaisante, surtout dans un département comme le nôtre, car il y a une dynamique de la TVA qui a été constatée au cours de ces dernières années, sauf que, cette année, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas, et qu'il y a un risque réel devant nous quant à notre capacité à disposer des moyens pour agir. Or, il y en a besoin, avec la crise, mais aussi pour une institution comme la nôtre, qui reste proche du terrain et qui a des savoir-faire dans le domaine social, et qui intervient de manière utile dans le domaine de la solidarité.

Pour intervenir sur le deuxième point, je dirais que la crise nous a permis de prendre conscience que l'on appartient à une humanité, et que l'humanité est un tout. Français, Chinois, Africains... Nous appartenons à un même monde. Nos limites de réflexion, d'action, sont à l'échelle du monde, et on ne raisonne plus comme il y a quelques décennies de cela ; la mondialisation a fait son effet, et nous sommes là avec les flux, ceux de marchandises, mais aussi ceux de populations. Il faut donc que l'on agisse, et que l'on adapte la mise en œuvre de nos politiques à ces événements et à cette situation nouvelle. J'oserais dire que l'humanité, c'est aussi une manière d'être dont l'origine est française, et il faut absolument que l'on essaie de cultiver cette philosophie. Cela passe effectivement par la manière dont on traite les étrangers. C'est dans l'intérêt du jeune quand il a plus de 18 ans, mais nous avons aussi plutôt intérêt à avoir des jeunes qui trouvent le moyen de s'insérer dans notre société plutôt que de les avoir en galère avec les risques que cela peut représenter pour l'ordre public et pour notre sécurité. Nous avons visiblement tout à y gagner.

C'est à la fois faire preuve d'humanité au sens ethnologique, mais aussi d'humanité au sens très concret et opérationnel.

M. le Président : Je sou mets le rapport au vote. Nous avons tout à l'heure 1 voix contre et 9 abstentions.

Mme Bertrand : Je vais m'abstenir.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 1 voix contre. 10 abstentions.

RAPPORT N° 17 : EXECUTION BUDGETAIRE 2021 AVANT VOTE

M. Bourgeois : L'élaboration et l'équilibre des masses budgétaires du budget primitif 2021 sont conditionnés par la connaissance précise du contenu de la loi de finances pour l'exercice 2021, ainsi que du résultat de clôture de l'exercice 2020. Ces éléments repoussent donc la date de vote du budget à une date postérieure au 1^{er} janvier. En outre, ce calendrier budgétaire permet une estimation plus fine des dépenses sociales en ayant un recul sur les dépenses en année pleine de l'année 2020. Dans ce contexte et pour permettre l'exécution budgétaire avant le vote de l'assemblée, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, prévoit des règles spécifiques pour chaque section :

- Concernant la section de fonctionnement :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente [...] » soit en dépenses 269 627 649,20 €.

- Concernant la section d'investissement :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de

l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

Il ressort de ces dispositions que :

- l'investissement géré en autorisation de programme peut être exécuté dans la limite des crédits prévus dans l'échéancier des crédits de paiement de la délibération d'ouverture.

- l'investissement géré annuellement peut être exécuté dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, ventilés par chapitre. Ces montants concernent les dépenses d'investissement hors dette. Le Président est en effet en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Les plafonds de dépenses d'investissement pour chaque budget s'établissent de la manière suivante :

- Budget principal : 5 020 493,74 €

- Budget annexe de la MADEP : 734 507,22 €

- Budget annexe de Magny-Cours : 965 824,88 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement gérées hors autorisation de programme jusqu'à l'adoption du budget 2021 dans la limite des crédits détaillés en annexe au rapport pour le budget principal et les budgets annexes.

M. le Président :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 :

REMISE GRACIEUSE SUITE AU JUGEMENT DE DÉBET A L'ENCONTRE DE LA PAYEURE DÉPARTEMENTALE

M. Bourgeois :

Ce rapport a pour objet de porter un avis sur la demande de remise gracieuse de Mme Chantal Laurent, payeure départementale, suite au débet prononcé à son encontre par la Chambre Régionale des Comptes en son jugement du 24 juillet 2020.

La Chambre Régionale des Comptes dans sa revue sur la gestion du département sur les exercices 2012 et suivants jusqu'à la date de fin du contrôle a relevé, certes, que la comptable disposait bien de la délibération du 20 juin 2003 décidant d'instituer « la prime de service et de rendement » à destination de cinq agents du Département, mais notait cependant l'absence de décision individuelle d'attribution de cette prime. La comptable publique en prenant en charge cette dépense ne disposait donc pas de toutes les pièces justificatives nécessaires, commettant un manquement de nature à engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire au titre de l'exercice 2014.

La Chambre Régionale des Comptes a donc jugé en son audience du 23 juin 2020 la payeure départementale débitrice du Département au titre de primes indues, pour un montant de 40 125,60 €. Suite au jugement de débet, le directeur adjoint de la direction départementale des finances publiques de la Nièvre a sollicité le Conseil départemental pour émettre un avis sur la demande de remise gracieuse de la comptable concernée.

Il vous est proposé, au vu des éléments suivants, de vous prononcer en faveur d'un avis favorable sur cette demande de remise gracieuse :

Sur la charge pour laquelle la remise est sollicitée, le Conseil départemental n'a pas supporté de préjudice financier réel, puisque l'attribution des primes aux agents concernés résulte de sa décision et n'a pas lieu d'être remise en cause.

Le Conseil départemental, s'il a fondé l'attribution de ces primes sur une délibération dûment votée, a omis de produire les décisions individuelles *ad hoc* à l'appui du mandat concerné.

Il vous est donc proposé de prononcer un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Mme Chantal Laurent adressée au ministre chargé des comptes publics.

M. le Président : Y a-t-il des observations ?

Mme de Mauraige : Nous nous abstenons sur ce rapport.

M. Flandin : Ce que nous avons fait n'était pas dans la légalité, et l'irrégularité n'a pas été constatée par le service chargé du contrôle de légalité, et on peut s'en étonner.

M. le Président : Je soumetts le rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

RAPPORT N° 19 : AIDE EXCEPTIONNELLE – DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

M. Bourgeois : Je vais m'excuser, car lors de la dernière CP, nous n'avions pas voté un soutien au Département des Alpes-Maritimes, mais un soutien à une association qui intervient dans les Alpes-Maritimes. Nous avons accordé un soutien de 1 000 € à cette association.

Il s'agit ici d'un soutien que nous proposons d'apporter au département des Alpes-Maritimes. Il est le même que celui que nous avons apporté au département de l'Aude. Il est proposé d'accorder un soutien de 20 000 €.

Cela appelle-t-il des commentaires de votre part ?

M. de Mauraige :

Oui. 20 000 € pour le Département des Alpes-Maritimes, c'est très significatif, alors qu'il revient au rôle de l'Etat d'apporter le soutien nécessaire. Nous allons donc nous abstenir, même si nous compatissons bien évidemment à toute la détresse que peuvent ressentir les victimes des inondations.

M. le Président :

Il y a effectivement diverses manières de regarder ce dossier. La situation financière des Alpes-Maritimes ne va pas me faire pleurer, et on sait bien que leurs moyens sont sans égal par rapport aux nôtres. Je n'ai aucun doute qu'ils sauront se remettre d'aplomb bien plus que nous ne saurions le faire si un tel accident nous arrivait. Mais nous n'en sommes pas à l'abri. Et, si cela nous arrivait, personnellement je serais content de voir qu'une centaine de Départements m'aident. Je me souviens que, quand il y a eu les accidents de l'Aude, le Département de la Haute-Garonne avait voté un soutien de 1 M€. Je me dis que, chaque fois qu'il y a ce genre de problématiques, il y a un soutien venant d'autres départements. C'est un mode de fonctionnement global.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

M. le Président :

Je vous remercie pour la tenue de ces débats.

La prochaine CP est prévue le 14 décembre, sans doute en visioconférence.

Sur la situation des broutards, j'inviterai Mme de Mauraige, M. Flandin et M. Morel à la réunion évoquée en point numéro 1.

Merci à vous.

(La séance est levée à 12 h 08)